

Communiqué de presse :

AIRONE® SC :

Dérogation de 120 jours accordée pour lutter contre la cercosporiose sur betteraves industrielles (sucrières) à partir du 12 juin 2026

Puteaux, le 16 juin 2026

Fruit d'un travail technique de fond et d'une collaboration avec l'ensemble des acteurs de la filière betteravière, AIRONE® SC composé de 136g d'hydroxyde de cuivre + 136g d'oxychlorure de cuivre, vient de recevoir une AMM dérogatoire pour lutter contre les maladies du feuillage sur : betteraves industrielles, porte-graine betteraves industrielles et fourragères, porte-graine PPAMC florales et potagères.



Les conditions d'utilisation d'AIRONE® SC sur betteraves industrielles sont les suivantes :

- 3.5 L/ha par passage à 14 jours d'intervalles
- 3 passage max.
- utilisation du stade BBCH 39 à 49
- DAR : 14 j
- DRE 6h
- DSPPR 5m
- ZNT / DVP de 20 m
- Période d'utilisation : 12 juin au 10 octobre 2026

Le grammage maximum d'apport de cuivre métal (tous usages de produits à base de Cu confondus) est de 4 000 g /ha /an.

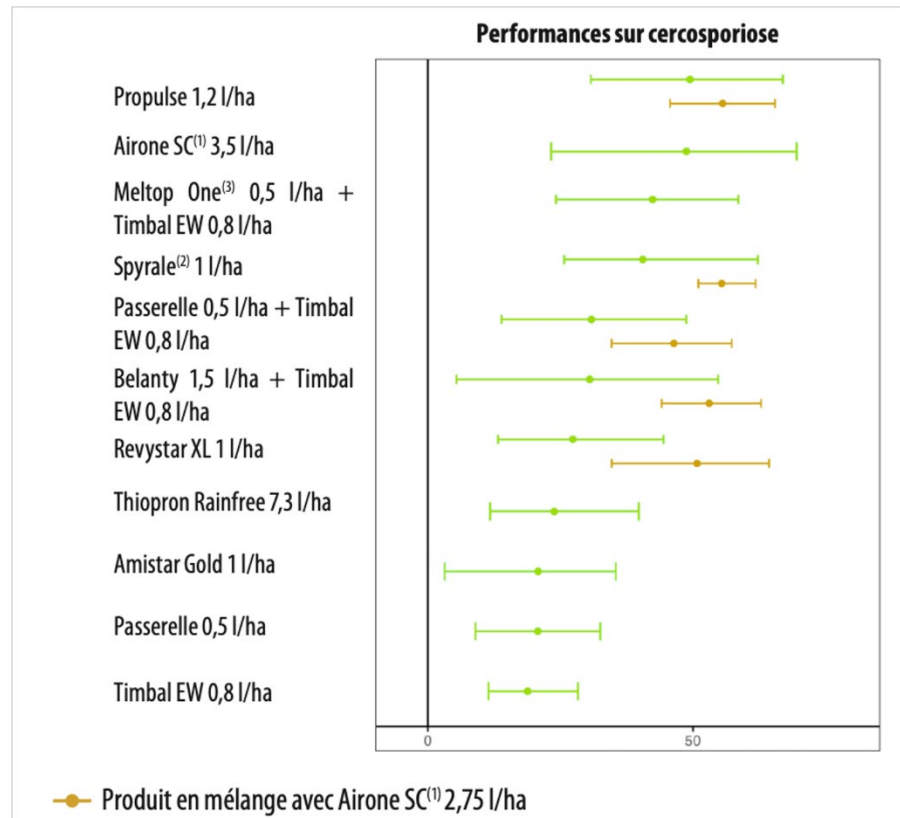
Pour les usages porte-graine, les conditions d'emploi sont les mêmes, du stade BBCH 70 au stade BBCH89

Il a été démontré par l'ensemble des organismes techniques de la filière qu'AIRONE® SC était incontournable dans les programmes fongicides pour une protection satisfaisante vis-à-vis de la cercosporiose

Siège France
SIPCAM France
14 rue Beffroy
92200 Neuilly sur Seine

Nous rencontrer / nous écrire
SIPCAM France
49-51 quai de Dion Bouton
92800 Puteaux France

Société par actions simplifiée
(Société à associé unique)
Capital social | 500 000,00 Euros
N° TVA FR30928981034



Source Pense betterave 2026

AIRONE® SC sera la seule spécialité cuprique homologuée sur betteraves cette campagne.

AIRONE®SC bénéficie de la complémentarité de deux formes de cuivre (hydroxyde et oxychlorure) et d'une formulation liquide optimisée. Cette combinaison permet un bonus d'efficacité qui se traduit par un gain de rendement significatif quelles que soient les situations, pouvant aller jusque 20T de betteraves à l'hectare en conditions de fortes pressions cercosporiose.



Cercosporiose : AIRONE® Sc confirme son intérêt

Siège France
SIPCAM France
14 rue Beffroy
92200 Neuilly sur Seine

Nous rencontrer / nous écrire
SIPCAM France
49-51 quai de Dion Bouton
92800 Puteaux France

Société par actions simplifiée
(Société à associé unique)
Capital social | 500 000,00 Euros
N° TVA FR30928981034



La marque GRIFON®SC bénéficie de cette AMM dérogatoire dans les mêmes conditions d'utilisation.

AIRONE® SC et GRIFON® SC sont utilisables en agriculture biologique.

Pour plus d'informations, contactez :

Jérôme ROUVEURE :

Chef de marché

Mail : jrouveure@sipcam.fr

Tel : 07 60 88 26 68

Marie-Anne SECQ :

Responsable communication

Mail : msecq@sipcam.fr

Tel : 06 34 20 62 14

À propos de Sipcam France

Le groupe industriel Italien SIPCAM-OXON est une société familiale active depuis 80 ans dans l'homologation, la production, le développement et la distribution de produits de protection des plantes conventionnels et de biocontrôles à destination de l'agriculture. Les activités du groupe se diversifient également dans les engrais de spécialités, les biostimulants, et les semences avec la même volonté d'apporter un panel de solutions différenciées à nos clients.

Sipcam France a vu le jour le 1er juillet 2024, suite à la reprise par le groupe SIPCAM-OXON des activités historiques de distribution et de vente de produits phytopharmaceutiques de la société Phyteurop. La nouvelle entité ainsi créée a conservé l'expertise et le savoir-faire métier historique grâce au transfert de l'ensemble des collaborateurs qui y étaient rattachés.

Notre objectif est d'être un partenaire fiable et innovant avec pour seul mot d'ordre : « Soutenir l'agriculture* »

*** Supporting Agriculture**

Siège France
SIPCAM France
14 rue Beffroy
92200 Neuilly sur Seine

Nous rencontrer / nous écrire
SIPCAM France
49-51 quai de Dion Bouton
92800 Puteaux France

Société par actions simplifiée
(Société à associé unique)
Capital social | 500 000,00 Euros
N° TVA FR30928981034

AIRONE® SC/ GRIFON® SC : A.M.M. (ISAGRO) : 2180829, composition : CUIVRE 272 g/L, formulation : (SC) Suspension concentrée , Dre : 6 H

TIMBAL® EW : A.M.M. (ISAGRO) : 9000741, composition : TETRACONAZOLE 125 g/LL, formulation : (ME) MICRO EMULSION, Dre : 6 H

AIRONE® SC/ GRIFON® SC :

Attention

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



TIMBAL® EW :

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.sipcamfrance.com. 06/2026

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.